

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 13 Présents : 9 Pouvoir(s) : 2

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON, M. John BECHET, M. Alain BORDET (arrivée à 19h23), M. Laurent ROHART, Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL

Absent(s) excusé(s) : Mme Héléna BRACHET, Mme Fabienne CHANEL, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : Mme Héléna BRACHET à M. André VAGNAIR, Mme Fabienne CHANEL à M. Gérard CHANEL

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

OBJET DELIBERATION N° 2023-03-20

**BUDGET M4 POMPES FUNÈBRES
REPORT DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2022**

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de l'exercice 2022 du Budget M4 pompes funèbres.

Constatant que le compte administratif présente un **excédent de fonctionnement cumulé de 7 608.22 €**.

Constatant **qu'il n'y a pas de restes à réaliser d'investissement**.

DÉCIDE de reporter le résultat de fonctionnement au chapitre 002 - excédent antérieur de fonctionnement Reporté.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ

ACCEPTE l'exposé de Mme le Maire.

AUTORISE le report du résultat de fonctionnement 2022 tel que présenté ci-dessus sur le budget M4 pompes funèbres 2023.



Le Maire

Le secrétaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Reçu en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de la commune le :
20 mars 2023

GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte